

**Procédure de saisie de candidature par
inscription sur la liste d'aptitude professeur des
écoles – Rentrée 2018**

Le serveur sera ouvert du 1^{er} février au 1^{er} mars 2018

Adresse : <https://bv.ac-versailles.fr/>

1^{er} écran :

↳ Compte utilisateur (saisir votre identifiant) : en minuscule, la 1^{ère} lettre du prénom suivi du nom.

↳ Mot de passe : votre NUMEN ou autre si vous l'avez modifié.

↳ Valider

2^{ème} écran :

↳ Cliquez sur le bouton « I-Prof votre assistant carrière »

↳ Cliquez sur l'onglet « les services »

↳ Cliquez sur « SIAP »

3^{ème} écran :

↳ Cliquez sur le bouton « vous inscrire »

↳ Cliquez sur :

« Déposer votre candidature pour accéder au corps de professeur des écoles »

4^{ème} écran :

Vérifier les informations vous concernant.

↳ Cliquez sur (si nécessaire)

« consultez ou compléter vos diplômes enregistrés dans la base I-Prof »

SIAP vous permet de vérifier les diplômes saisis dans la base informatique de gestion administrative de votre carrière.

Si vous souhaitez mettre à jour la liste, vous pouvez ajouter vos diplômes et dans ce cas, vous devrez transmettre obligatoirement à la DSDEN par la voie hiérarchique la copie des nouveaux diplômes que vous aurez saisis pour que ceux-ci soient validés.

Les diplômes professionnels sont renseignés automatiquement.

↳ Validez votre candidature en cliquant sur :

« validez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles »

5^{ème} écran :

L'écran affiche la validation de votre inscription et vous communique le calendrier des opérations.

Accusé de réception

Envoi des accusés de réception aux candidats par la Direction des Services départementaux de l'Education nationale via le courrier électronique I-Prof **entre le 5 mars et le 12 mars 2018.**

↳ Editer l'accusé de réception

↳ Vérifier les éléments du barème : ils vous sont donnés à titre indicatif. Si vous constatez une erreur, vous devez le signaler dans un courrier lors de l'envoi de l'accusé réception.

↳ Dater et signer

↳ **Envoyer l'accusé de réception à votre IEN**, le cas échéant accompagné de la copie de vos diplômes universitaires : **avant le 31 mars 2018.**

↳ Transmission par les IEN des accusés réception à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale **jusqu'au 13 avril 2018.**

Publications des résultats

Le résultat des inscriptions sur liste d'aptitude sera publié dans votre boîte aux lettres I-Prof, **après la CAPD qui se déroulera courant juin 2018.**

IMPORTANT

**Il est recommandé de consulter très régulièrement
votre boîte aux lettres personnelle I-Prof.**